

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 15 janvier 2018 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2018-01-01

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2018-01-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

2018-01-03

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-01-04

Contribution financière à la CAPSA pour 2018

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que le conseil accorde une aide financière de 1500 \$ à la CAPSA pour l'année 2018.

2018-01-05

Adoption du règlement 252 imposant les taxes, tarifs et compensations pour 2018

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le règlement 252 imposant les taxes, tarifs et compensation pour 2018 soit adopté tel que déposé

2018-01-06

Embauche du personnel pour la surveillance des loisirs

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'embauche des personnes suivantes pour la surveillance des loisirs durant l'hiver 2017-2018 :

- M. Olivier Naud
- M. Samuel Arcand
- M. François-Xavier Gervais
- M. Antoine Falardeau

2018-01-07

**Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution UMQ
Regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Maurice-Outaouais.**

Attendu que conformément à la Loi sur les cités / au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Saint-Alban et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Saint-Alban souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépé au long ;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

Que l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

Que la municipalité de Saint-Alban mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

Que la municipalité de Saint-Alban s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

2018-01-08

Refuge Canin et Service de fourrière

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban retienne les services du refuge canin L'Arche de Kathleen pour assurer le service de fourrière sur le territoire pour l'année 2018.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 15 janvier 2018, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 229 290.23 \$ Toujours en date du 15 janvier 2018, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2018-01-09

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
COMITE DU NOEL DU PAUVRE	7136	50.00 \$
GENEST, MICHAEL	7137	1 200.00 \$
DION, ANICK	7138	116.73 \$
DION, ANICK	7139	154.30 \$
GENEST, MICHAEL	7140	400.00 \$
DION, ANICK	7141	120.78 \$
CONEX	7142	584.04 \$
COURRIER DE PORTNEUF	7143	291.42 \$
DERY TÉLÉCOM	7144	43.68 \$
ENGLOBE CORP.	7145	539.52 \$
LES ENTREPRISES A.MASSICOTTE	7146	8 613.34 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPLAIN	7147	137.37 \$
EXCAVATION C.-.E. FALARDEAU	7148	381.15 \$
FEUILLET PAROISSAL ST-MARC	7149	300.00 \$
FQM	7150	76.76 \$
GARAGE LEDUC&TROTIER	7151	145.82 \$
GARAGE J.-P. NAUD	7152	130.45 \$
G.G. REFRIGERATION	7153	1 201.49 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7154	293.16 \$
IT CLOUD.CA	7155	20.78 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7156	585.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7157	157.23 \$
LANOUILLE, FRANCINE	7158	143.34 \$
LEFEBVRE, PHILIPPE	7159	600.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	7160	971.04 \$
ALIMENTATION DU SABLON	7161	29.23 \$
MATERIAUX AUDET	7162	319.71 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	7163	310.63 \$
MEUNERIE DYNAMIX	7164	20.10 \$
9362-9178 QUEBEC INC. (CONTRAT DENEIGEMENT RUES)	7165	24 538.53 \$

MRC PORTNEUF	7166	2 858.48 \$
PERRON, MARIO	7167	134.98 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	7168	1 196.13 \$
ADT CANADA	7169	215.75 \$
INFO PAGE	7170	143.84 \$
LE SERRURIER ST-MARC	7171	772.96 \$
SERVICES MATREC INC.	7172	684.10 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	7173	43.64 \$
SSQ, ASSURANCE (POMPIERS)	7174	1 074.74 \$
VILLE DE DONNACONA	7175	20.00 \$
VOHL INC.	7176	312.44 \$
LÉPINE, DENY	7177	305.44 \$
	DAS, Fédéral	1 846.14 \$
	DAS, Prov.	4 547.64 \$
	TéluS	894.54 \$
	Hydro Québec	7 409.26 \$
	Visa	263.96 \$
	Eko	529.62 \$
	SALAIRE	20 198.98 \$
	TOTAL:	85 928.24 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2018-01-10

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h40

Deny Lépine
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »